



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Équipement, logement, transports et mer : personnel

Question écrite n° 9152

Texte de la question

M Gerard Chasseguet appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, sur la situation des agents et ouvriers professionnels des travaux publics de l'Etat. L'adoption d'un nouveau statut de ces agents par un comité technique paritaire ministériel le 12 janvier 1984 ne s'étant traduit jusqu'à présent par aucun reclassement, il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre des mesures de revalorisation de cette catégorie de personnels.

Texte de la réponse

Reponse. - Le corps des agents des travaux publics de l'Etat comporte actuellement 36 844 emplois autorisés, repartis en 15 992 emplois d'agents de travaux, 15 196 d'ouvriers professionnels de 2e catégorie (OP. 2) et 5 656 d'ouvriers professionnels de 1re catégorie (OP. 1). Classes en catégorie C et relevant respectivement des groupes de rémunération III, IV et V, ces fonctionnaires sont chargés, en plus de leurs tâches traditionnelles d'entretien, de l'exploitation du réseau routier et navigable. C'est pour tenir compte de l'évolution de leurs tâches d'exploitation que l'administration de l'équipement s'est engagée en 1983 dans la réalisation d'un plan pluriannuel tendant à la requalification de 10 000 emplois d'agents de travaux en emplois d'OP. 2. Ainsi, à la fin de l'année 1988, 8 000 agents de travaux auront-ils pu accéder au grade d'OP. 2 par simple voie d'inscription sur la liste d'aptitude, alors que l'accès à ce grade s'obtient normalement par concours. Pour autant, le ministère de l'équipement et du logement poursuit ses réflexions sur les perspectives d'évolution et de réforme possible de la situation de ces personnels, compte tenu des nouvelles qualifications exigées par la modernisation de tout ce secteur d'activité.

Données clés

Auteur : [M. Chasseguet Gerard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9152

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : équipement et logement

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 1989, page 582